



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 juin 2024

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Emilie BRICOUT,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Yann GRISON,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND,
Denis CHARRON, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES,
Dimitri HERVELET.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h53

Secrétaire : Maël DIONG

FINANCES

DL.24.073 – Marché de conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art au titre du 1% artistique dans le cadre de la construction d'une médiathèque-ludothèque à Ingré au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle culturel

Christian DUMAS expose :

Contexte :

Dans le cadre des travaux de construction d'une médiathèque-ludothèque à Ingré, une procédure d'achat d'une œuvre artistique a été lancée. Cet achat répond à l'obligation du « 1% artistique » conformément au décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 modifié par le décret 2005-90 et du 4 février 2005, relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques.

Le montant de la construction de la médiathèque-ludothèque a été validé lors de la phase APD (avant-projet définitif) à 3 498 253,20 € TTC. En conséquence, le montant attribué à l'achat de l'œuvre d'art est de 29 152,11 € TTC.

Ce montant prend en compte toutes les dépenses liées à cet achat : les frais de publication du marché, la conception de l'œuvre, la livraison, l'installation, les études nécessaires à sa réalisation et à son implantation, la mise en service éventuellement, la signalétique, les prestations intellectuelles complémentaires éventuellement nécessaires à sa réalisation (contrôles obligatoires, études, assistance et ingénierie, coordination...), la rémunération de l'artiste, les indemnités des membres du comité artistique.

Procédure :

La consultation passée en procédure adaptée a été publiée. Un comité artistique a été créé avec pour mission notamment d'élaborer le programme artistique de la Ville, préciser les enjeux et attentes du projet, et de choisir l'œuvre et l'artiste retenu.

Ce choix sera réalisé en deux temps :

- Un premier jury se réunira pour étudier les candidatures et propositions reçues. A l'issue de ce jury, trois artistes seront auditionnés afin d'approfondir l'étude de leurs œuvres et de questionner ces artistes,
- Un second jury se réunira pour analyser et noter les 3 propositions ci-avant et ainsi proposer et valider l'offre artistique retenue.

Ainsi, lors de ces jurys, seront présents notamment, l'architecte représentant le groupement de cabinet d'architecte en charge des travaux de la médiathèque – ludothèque dont il est le maître d'œuvre, une personnalité qualifiée dans le domaine des arts plastiques et trois artistes présentant leurs œuvres.

Une prime sera allouée aux candidats non retenus dans le cadre du second jury ainsi qu'aux professionnels membres du comité artistique participant aux deux jurys.

Après présentation en Commission Générale du 17 juin 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De fixer à 1 000 euros TTC l'indemnité pour les deux candidats dont l'offre n'aura pas été retenue.
- De fixer à 250 euros TTC la vacation journalière pour l'architecte et la personnalité qualifiée dans le monde des arts.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 26 juin 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **26 JUIN 2024**
Publication le : **26 JUIN 2024**
Notification le : **26 JUIN 2024**

The seal is circular with the text 'MAIRE D'INGRE' at the top and 'LOIRET' at the bottom. In the center, there is a depiction of a building and a figure. Below the seal, the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' is visible.
Le Maire
Christian DUMAS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_073
Objet :	Marché de conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art au titre du 1% artistique dans le cadre de la construction d'une médiathèque-ludothèque à Ingré au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-26 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.9 - Culture
Identifiant unique :	045-214501694-20240626-DL_24_073-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240626-DL_24_073-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.073 – FIN - Marché de conception-réalisation et installation d'1 œuvre d'art dans cadre construction médiathèque-ludothèque.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240626-DL_24_073-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	312.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 juin 2024 à 15h16min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 juin 2024 à 15h16min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 juin 2024 à 15h17min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 juin 2024 à 15h18min04s	Reçu par le MI le 2024-06-26